Résolution de la commission de l'aménagement et de l'environnement : «Vous circulez en zone 30 km/h».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance
du 27 juin 2006, dans le rapport R-68 A)

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer aux autorités concernées, entre autres mesures d'accompagnement des zones 30 km/h, l'installation à des endroits propices et stratégiques de panneaux électroniques alertant les usagers et usagères du dépassement de la limite de vitesse autorisée dans le périmètre.